

La Société de réanimation de langue française (SRLF) refuse la logique de l'euthanasie

Article rédigé par *Alix Cazin*, le 14 juin 2002

La Société de réanimation de langue française (SRLF) a pris officiellement position vendredi dernier sur les décisions de "limitations et arrêts de thérapeutiques actives en réanimation adulte". Ces recommandations pourraient aussi servir de référence lors de contentieux médico-légaux autour de la fin de la vie.

Alors que les pressions continues en faveur de la légalisation de l'euthanasie contribuent à troubler l'opinion (un sondage CSA donne 84 pour cent des Français " favorables à l'euthanasie "), la Société de réanimation de langue française (SRLF) a pris officiellement position vendredi dernier sur les décisions de "limitations et arrêts de thérapeutiques actives en réanimation adulte". Ces recommandations, qui pourraient servir de référence lors de contentieux médico-légaux autour de la fin de la vie, refusent de s'inscrire dans la logique imposée du débat sur l'euthanasie : pour les experts de la SRLF, il faut " accepter la mort comme un phénomène naturel, et non comme un échec ".

Le Conseil d'administration de la SRLF a adopté, le 6 juin 2002, des recommandations sur les limitations et arrêts de thérapeutique(s) active(s) en réanimation adulte. En préparation depuis plusieurs mois, elles ont été rédigées par un groupe de travail sous la direction d'Edouard Ferrand et validées par la commission d'éthique dirigée par François Lemaire. Il s'agit donc de la position officielle de la SRLF sur ce sujet qui est une préoccupation fréquente dans nos services et qui constitue un débat de société majeur.

Cette position a deux grands objectifs : protéger le patient tant de l'acharnement thérapeutique que de l'euthanasie d'une part, et fournir une aide aux équipes médicales dans leur approche de ces situations afin d'apporter encore plus d'humanité dans nos services d'autre part.

Les recommandations formulées portent sur un processus décisionnel, en se référant à différents textes législatifs et au code de déontologie médicale, et sur des procédures d'application. Pour autant, la SRLF a bien conscience que la taille de ses équipes ne leur laisse pas le temps d'avoir toujours la disponibilité souhaitée par les familles pour les accompagner lorsqu'un de leurs proches est en fin de vie en réanimation.

Ces recommandations se situent résolument dans la perspective de continuité des soins et de prise en charge des patients et de leurs familles dans des situations devenues sans espoir, dont nous savons qu'elles seront toujours humainement difficiles.

Ces recommandations sont donc la réponse de la SRLF au débat actuel sur l'euthanasie dans la logique duquel elle refuse de s'inscrire. Elles constituent aussi la seule alternative éthique à l'acharnement thérapeutique, qui nous est parfois reproché, et qui est contraire au code de déontologie médicale. Elles permettent ainsi d'accepter la mort comme un phénomène naturel qui ne doit pas être considérée comme un échec dans ces situations.

Ce texte a été présenté lors d'une conférence de presse organisée au siège de la Société le 7 juin 2002. Il sera largement diffusé, notamment à tous les services de réanimation de France, et sera publié dans la revue *Réanimation*.